



Point 12 de l'ordre du jour

CX/CAC 13/36/13 Rev.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-sixième session, Siège de la FAO,

Rome (Italie), 1^{er}-5 juillet 2013

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

A. GÉNÉRALITÉS

1. Conformément à l'article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat soumet une estimation des dépenses sur la base de la proposition de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que des renseignements sur les dépenses des exercices financiers précédents. Les montants estimés doivent couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires établis en vertu des articles XI.1(a) et XI.1(b)(ii) du Règlement intérieur, ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au programme et d'autres coûts afférents au programme. Le présent document fournit des renseignements sur l'exercice budgétaire 2012-2013.

Processus budgétaire de la FAO

2. Depuis l'exercice biennal 2010-2011, la FAO suit un processus budgétaire axé sur les résultats qui établit un lien direct entre les ressources allouées et les résultats et qui se base sur la définition d'objectifs stratégiques. L'objectif stratégique auquel contribue le programme du Codex est l'*Objectif stratégique D: Améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire*, au titre et à l'appui duquel sont définis plusieurs *résultats de l'Organisation*. L'unité de la FAO qui fournit des avis scientifiques contribue à ce *résultat de l'Organisation* au titre du produit de l'Organisation D01G202 *Avis scientifiques sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition communiqués aux organes chargés de l'établissement de normes et aux États Membres de la FAO*.

3. Le produit de l'Organisation pour le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires est *D01G201: Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius conformément à son Plan stratégique*. Le Plan stratégique 2008-2013 du Codex a été pris en compte, de telle sorte que le regroupement des activités soit structuré dans le budget suivant le même ordre logique (voir le tableau ci-dessous).

Résultat de l'Organisation D01. Normes et recommandations, nouvelles et révisées, convenues à l'échelle internationale pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale		
Produit de l'Organisation D01G201 - Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius conformément à son Plan stratégique		
Produits/Services		
D01G20101	Assurer le Secrétariat du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires	
	Activité	
	D01G2010101	Mise en œuvre du Fonds fiduciaire coréen et japonais au Siège*

	D01G2010102	Assurer le secrétariat de la Commission du Codex, du Comité exécutif et du Comité du Codex sur les principes généraux
	D01G2010103	Assurer le secrétariat des comités de coordination FAO/OMS
	D01G2010104	Assurer le secrétariat des comités chargés de la sécurité sanitaire des aliments
	D01G2010105	Assurer le secrétariat des comités s'occupant de produits
	D01G2010106	Assurer le secrétariat des comités s'occupant de questions générales (Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) et du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS))
	D01G2010107	Assurer le secrétariat des comités s'occupant de l'étiquetage et de la nutrition (Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) et Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU))
D01G20102	Publication de normes du Codex et de textes apparentés	
D01G20103	Communication et information sur les normes et textes apparentés du Codex	
D01G20104	Coordination avec la FAO, l'OMS, d'autres organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organismes chargés de l'établissement de normes	
	D01G2010401	Coopération avec d'autres organisations
	D01G2010402	Participation aux activités de renforcement des capacités

* Prise en charge financière des fonctionnaires détachés par les gouvernements du Japon et de la République de Corée

Cadre de résultats de la FAO 2014-2015

4. Le Programme de travail et budget 2014-2015 a défini de nouveaux objectifs stratégiques. Le cadre de résultats révisé prévoit un nombre bien moins important de résultantes de l'Organisation, mesurées à l'aide d'indicateurs et de cibles, qui concourront aux cinq objectifs stratégiques visés par les interventions de la FAO et de ses partenaires: contribuer à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition (Objectif stratégique 1); intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches (Objectif stratégique 2); réduire la pauvreté rurale (Objectif stratégique 3); veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international (Objectif stratégique 4); et améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise (Objectif stratégique 5).

5. La gestion des programmes liés aux objectifs stratégiques sera assurée par des coordonnateurs d'objectif stratégique. Les départements techniques et les divisions, chapeautés par des sous-directeurs généraux et des directeurs, répondront de la qualité et des connaissances techniques et développeront certains aspects spécifiques des activités normatives. Les bureaux décentralisés axeront les activités qu'ils mènent au titre des résultantes de l'Organisation sur les priorités définies dans les cadres de programmation par pays.

6. Les activités d'établissement des normes du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires relèvent de l'Objectif stratégique 4: veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international; grâce à la résultante de l'Organisation 001, veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international; grâce à la résultante de l'Organisation 001, des accords, des mécanismes et des normes internationales favorisant des échanges et des marchés plus ouverts et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays et au produit 3.3: des normes internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments et de santé des végétaux, sont élaborées ou révisées et acceptées par les

pays et servent de référence pour une harmonisation internationale. Les indicateurs de ces objectifs stratégiques sont en cours d'élaboration.

Processus budgétaire de l'OMS

7. Dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme de l'OMS pour 2008 - 2013, les avis scientifiques et les activités du Codex relèvent de l'Objectif stratégique 9:

Améliorer la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire tout au long de la vie en favorisant la santé publique et le développement durable.

8. Dans le cadre de cet objectif stratégique, le résultat correspondant attendu à l'échelle de l'Organisation est le résultat 9.2:

Instruments normatifs, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les normes, élaborés et fournis aux États membres afin de renforcer la capacité de ceux-ci d'évaluer toutes les formes de malnutrition ainsi que les maladies zoonotiques et non zoonotiques et d'y remédier et de promouvoir des usages alimentaires sains.

9. À compter de 2014, dans le cadre du Douzième Programme général de travail (PGT) 2014-2019, les activités de l'OMS ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments de l'OMS, y compris les activités concernant le Codex, relèveront de la Catégorie 5. Les Plans stratégiques à moyen terme seront suspendus et intégrés au PGT, dont la durée est réduite de 10 à 6 ans.

B. BUDGET POUR 2012-2013

10. La participation de la FAO au budget total, au niveau de l'Organisation, a été approuvée par la Conférence de la FAO à sa trente-septième session (juillet 2011). En ce qui concerne l'OMS, les propositions relatives au budget de l'Organisation ont été approuvées par l'Assemblée mondiale de la santé à sa soixante-quatrième session (mai 2011) (contribution au budget du Secrétariat du Codex).

11. Le Programme de travail et budget approuvé affiche une contribution totale de 8 756 000 USD: somme des contributions de la FAO et de l'OMS, à savoir respectivement 7 031 000 USD et 1 725 000 USD (le budget de l'OMS, qui était initialement prévu de 1 225 000 USD, a été augmenté de 500 000 USD pour remédier en partie au déséquilibre entre les contributions de la FAO et celles de l'OMS). De ce fait, la part de la contribution de l'OMS dans le budget total du Codex est passée de 14,8 à 19,7 pour cent en 2012-2013. Les montants globaux du budget et des dépenses du Codex pour 2012-2013 sont récapitulés au tableau 1.

12. Les dépenses relatives à 2012 sont présentées en détail à l'Annexe 2. Conformément à la recommandation du Comité exécutif visant à utiliser un plan d'activités général sur le modèle présenté dans le document CX/EXEC 10/64/3, un plan a été établi pour 2012 et il est présenté à l'Annexe 1.

13. Les dépenses suivantes absorbent une part importante du budget du Codex: l'organisation des sessions de la Commission et du Comité exécutif, le secrétariat des sessions des organes subsidiaires; la coordination avec la FAO, l'OMS, d'autres organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organismes chargés de l'établissement de normes; et les réunions des comités de coordination FAO/OMS, dont les frais d'interprétation et de traduction sont couverts par le budget du Codex.

Tableau 1. Budget et dépenses 2012-2013 – Comptes regroupés (en milliers d'USD)

Compte	Proposition de budget présentée lors de la 34 ^e session de la Commission	PTB 2012-2013 approuvé, avec gains d'efficacité	PTB approuvé 2012-13, avec gains d'efficacité et augmentation de la contribution de l'OMS
Contribution de la FAO	7 075 85,2%	7 031 85,2%	7 031 80,3%
Contribution de l'OMS	1 225 14,8%	1 225 14,8%	1 725 19,7%
TOTAL RECETTES	8 300 100%	8 256 100%	8 756 100%
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 860 34,4%	2 887 35,0%	2 887 32,9%
Traitements des fonctionnaires des services généraux	1 416 17,1%	1 444 17,5%	1 444 16,5%
Total partiel-Dépenses de personnel	4 276 51,5%	4 331 52,5%	4 331 49,5%
Autres ressources humaines ¹	1 200 14,5%	1 200 14,5%	1 350 15,4%
Frais généraux ²	300 3,6%	300 3,6%	350 4,0%
Matériel non fongible ³	100 1,2%	100 1,2%	125 1,4%
Services communs internes ⁴	1 683 20,3%	1 600 19,4%	1 750 20,0%
Voyages	741 8,9%	725 8,8%	850 9,7%
Total partiel -Dépenses hors personnel	4 024 48,5%	3 925 47,5%	4 425 50,5%
TOTAL - COÛTS ESTIMÉS	8 300 100%	8 256 100%	8 756 100%

¹ Y compris les consultants, le personnel contractuel et les heures supplémentaires du personnel des services généraux.

² Y compris le petit matériel fongible, les dépenses générales de fonctionnement et les frais de représentation.

³ Y compris le matériel informatique et le mobilier.

⁴ Y compris l'assistance temporaire et les services de traduction, d'interprétation et d'imprimerie assurés par d'autres unités du Siège de la FAO.

Le budget a été établi sur la base du calendrier 2012-2013 suivant:

- Sessions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius;
- Deux sessions du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius avant les trente-cinquième et trente-sixième sessions de la Commission et une session supplémentaire en février 2012;
- Réunions d'autres organes, y compris des comités de coordination, selon le calendrier arrêté pour 2012-2013.

Contributions des États membres

14. Outre le versement de leur contribution au titre du budget ordinaire, deux États membres (le Japon et la République de Corée) prennent en charge financièrement deux fonctionnaires chargés des normes alimentaires détachés auprès de la FAO.

15. Les dispositions prises par les pays hôtes pour organiser les sessions du Codex constituent une autre contribution importante. Les chiffres communiqués par les pays hôtes ont été présentés en 2010 et sont à présent régulièrement inscrits dans le document relatif au budget.

16. Les dépenses prises en charge par les pays hôtes aux fins de l'organisation des sessions du Codex (hormis celles des comités de coordination) en 2012 s'élèvent à **4 031 390 USD**. Ce montant global ne peut être décomposé car tous les pays hôtes n'ont pas ventilé leurs dépenses de la même manière (traduction, interprétation et coût des locaux, par exemple). Il fait apparaître combien est essentielle la contribution des pays hôtes à la mise en œuvre du programme du Codex.

Couverture linguistique

Russe

17. Lors de la trente-deuxième session de la Commission (2009), la délégation de la Fédération de Russie a dit souhaiter que le russe, qui est une langue officielle de la FAO et de l'OMS, soit employé au cours des prochaines sessions de la Commission et a indiqué que son pays avait versé une contribution au budget de la FAO afin que cette langue soit utilisée dans différents programmes.

18. À l'heure actuelle, de nombreuses publications et normes sont disponibles en russe et cette langue a pu être utilisée lors de récentes sessions du Comité de coordination du Codex pour l'Europe (CCEURO) moyennant le financement des services d'interprétation par le pays coordonnateur (Pologne). Le Secrétariat a assuré les services d'interprétation en russe pour la première fois lors de la trente-quatrième session de la Commission (2011).

19. La FAO a fourni un financement complémentaire au budget 2012-2013 du Codex afin que les travaux se déroulent aussi en russe - 250 000 USD qui se compose de deux enveloppes, de 177 000 USD et 73 000 USD, correspondant à l'utilisation de la langue russe respectivement pour les documents du Codex et pour les réunions du Comité exécutif. Ce financement complémentaire a été employé pour traduire des documents du Comité exécutif et de la Commission en 2012 et en 2013.

Portugais aux réunions du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA)

20. Le portugais a été employé comme l'une des langues de travail des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Comité de coordination pour l'Afrique (2009 et 2011) il a également bénéficié de services d'interprétation lors de la vingtième session (2013) de ce comité, car cette langue importante facilite la participation des pays lusophones. Le coût supplémentaire est estimé à 16 500 USD. Il n'est toutefois pas possible d'assurer la traduction des documents en portugais compte tenu des ressources actuelles.

C. PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES POUR 2014-2015

21. En attente de l'examen final par la FAO et l'OMS, les propositions budgétaires seront présentées à la Commission.

D. Appui scientifique de la FAO et de l'OMS au Codex

22. Comme convenu lors de la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS communiquent des informations concernant le budget alloué aux activités liées au Codex, en particulier aux activités en rapport avec la fourniture d'avis scientifiques à la demande du Codex et des États membres.

23. Le présent document contient une mise à jour des informations présentées à la trente-quatrième session de la Commission ainsi qu'une estimation du budget pour la période 2012-2013, qui comprend les contributions financières des deux organisations au titre de leur programme ordinaire ainsi que les ressources extrabudgétaires engagées pour organiser, en temps voulu et de manière rationnelle, les consultations et les réunions d'experts qui servent à recueillir des avis scientifiques à l'usage du Codex (à savoir les réunions du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires [JECFA], la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides [JMPR], les consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques [JEMRA] et les consultations d'expert *ad hoc*) et pour élaborer les rapports et les documents techniques.

Budget de la FAO

24. Pour l'exercice 2012-2013, les activités concernant la fourniture d'avis scientifiques au Codex sont mises en œuvre au titre de l'Objectif stratégique D (*Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire*) et de l'Objectif stratégique A (*Intensification durable des systèmes de production végétale*) de la FAO. Les avis scientifiques sont fournis par différentes unités de l'Organisation, notamment l'Unité chargée du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments, la Division de la production et de la santé végétale, la Division des politiques et de l'économie de la pêche et de l'aquaculture, la Division de la nutrition et la Division de la production et de la santé animales.

25. Le budget du Programme ordinaire de la FAO alloué à la fourniture d'avis scientifiques au Codex pour l'exercice 2012-2013 s'élève à 3 347 282 USD, dont 1 965 694 USD de dépenses de personnel et 1 381 588 USD de dépenses hors personnel. Ces dépenses ne correspondent pas au budget nécessaire pour répondre à toutes les demandes de fourniture d'avis scientifiques au Codex et le déficit de financement des activités pour l'exercice en cours est approximativement de 20 pour cent. C'est pourquoi, la FAO continue à préconiser que des ressources extrabudgétaires soient versées pour financer la prestation d'avis scientifiques et les activités connexes par le biais de l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA) et d'autres mécanismes qui ont été mis en place à la FAO. Durant l'exercice en cours, le déficit de financement a été en grande partie couvert grâce aux contributions financières des États-Unis d'Amérique et de l'Australie.

26. À compter de 2014, la FAO exercera ses activités dans un nouveau cadre stratégique qui ne comprendra que cinq objectifs stratégiques. Les avis scientifiques fournis au Codex relèvent de l'Objectif stratégique 4. La planification détaillée du travail et la répartition connexe des ressources au titre du nouveau cadre stratégique étant en cours d'élaboration, il n'est pas possible d'indiquer le niveau de financement du Programme ordinaire qui sera affecté aux avis scientifiques dans le prochain exercice biennal.

Budget de l'OMS

27. À l'OMS, la majorité des crédits (environ 80 pour cent) affectés aux activités et aux salaires liés à la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition proviennent de contributions volontaires versées par des États membres et non du budget ordinaire (contributions ordinaires).

28. Pour l'exercice en cours (2012-2013), le budget proposé relatif à la fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments était de 2 640 000 USD (frais de personnel) et le coût estimé de l'activité « sécurité sanitaire des aliments » était de 1 450 000 USD. Les budgets proposés concernant la fourniture d'avis scientifiques en matière de nutrition pour ce même exercice étaient de 2 380 000 USD (frais de personnel) et de 1 347 000 USD (activités)⁵.

29. En avril 2013, l'OMS avait reçu des contributions de l'Australie, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Luxembourg et de la République de Corée aux fins de la mise en œuvre d'activités

⁵ Ces chiffres correspondent à l'ensemble des coûts des avis scientifiques en matière de nutrition, y compris, mais sans s'y limiter, les activités liées directement au Codex.

de prestation d'avis scientifiques pour 2012-2013. De plus, deux fonctionnaires du cadre organique sont actuellement détachés auprès de l'OMS par des États membres (Japon et République de Corée) à l'appui des activités liées aux JEMRA et au JECFA.

Conclusion

30. La Commission est invitée à prendre note des dépenses de 2012 et du budget 2012-13 et à adresser des recommandations au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS à cet égard. Le budget finalisé du Codex pour 2014-2015 et le niveau correspondant des activités du Codex seront la conséquence des décisions du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS prises à la lumière des indications fournies par les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et des recommandations émises par la Commission du Codex Alimentarius à sa présente session.

Annexe 1 – Plan d’activités général

1. Conformément à la recommandation du Comité exécutif visant à utiliser un plan d’activités général sur le modèle présenté dans le document CX/EXEC 10/64/3, un plan a été établi pour 2012.
2. Le modèle proposé dans le document CX/EXEC 10/64/3 a été utilisé pour les tableaux, moyennant quelques adaptations. Il n’est pas possible de donner des chiffres pour les recettes car le budget alloué est global; les seules données comptables présentées sous une forme ventilée sont celles qui concernent les dépenses. Ces tableaux doivent être analysés en regard des montants budgétaires présentés à l’annexe 2.
3. Les coûts de personnel sont présentés globalement pour l’exercice biennal et ne peuvent être décomposés par activité; la colonne correspondant aux coûts de personnel a donc été supprimée du tableau. Dans les plans d’activité, en matière de budget et de financement, les parrains des activités sont la FAO, l’OMS et les gouvernements hôtes.
4. Le Comité exécutif et la Commission souhaiteront peut-être examiner plus avant comment le plan d’activités général devrait être présenté à la lumière des informations pertinentes disponibles.
5. Le Secrétariat souhaiterait par ailleurs suggérer que soit ajouté un autre tableau, pour les comités de coordination, étant donné que ces comités apportent des éléments de réflexion à plusieurs activités, et indiquer que les pays hôtes apportent eux aussi une contribution importante, qui s’ajoute à celle de la FAO et de l’OMS; ceci pourrait être présenté à la Commission lors de sa prochaine session, après les sessions des comités de coordination de l’exercice 2012-2013. À ce stade, les informations concernant les comités de coordination ne sont pas complètes, et seront fournies à la prochaine session de la Commission en 2014.

Plan d’activités

Activité	1.1 Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à la sécurité sanitaire des aliments
Entités chargées de l’activité	Comité du Codex sur l’hygiène alimentaire (CCFH), Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), groupes de travail et comités chargés des produits concernés
Parrains de l’activité	FAO/OMS, gouvernements hôtes
Objectif de la Commission	Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Produit de l’Organisation (FAO)	D01G201 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius conformément à son Plan stratégique.</i>
Résultat attendu au niveau de l’Organisation (OMS)	Résultat attendu au niveau de l’Organisation 9.2 <i>-Instruments normatifs, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les normes, élaborés et fournis aux États membres afin de renforcer la capacité de ceux-ci d’évaluer toutes les formes de malnutrition ainsi que les maladies zoonotiques et non zoonotiques et d’y remédier et de promouvoir des usages alimentaires sains.</i>

Ressources allouées à l'activité

			% du budget global alloué à cette activité
Budget	Contribution FAO/OMS	139 227	3,7%
	Contributions des pays hôtes	1 716 000*	
	Autres contributions (c'est-à-dire contributions extrabudgétaires)	Néant	
	TOTAL	1 855 227	

* CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF

Plan d'activités

Activité	1.2 Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à la qualité des denrées alimentaires
Entités chargées de l'activité	Groupes spéciaux, comités s'occupant de produits et comités FAO/OMS de coordination compétents
Parrains de l'activité	FAO/OMS, gouvernements hôtes
Objectif de la Commission	Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Produit de l'Organisation (FAO)	D01G201 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius conformément à son Plan stratégique.</i>
Résultat attendu au niveau de l'Organisation (OMS)	

Ressources allouées à l'activité

			% du budget global alloué à cette activité
Budget	Contribution FAO/OMS	47 198	1,2 %
	Contributions des pays hôtes	1 152 667	
	Autres contributions (c'est-à-dire contributions extrabudgétaires)	Néant	
	TOTAL	1 199 865	

Plan d'activités

Activité	1.3 Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à l'étiquetage et à la nutrition
Entités chargées de l'activité	CCFL, CCNFSDU
Parrains de l'activité	FAO/OMS, gouvernements hôtes
Objectif de la Commission	Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Produit de l'Organisation (FAO)	D01G201 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius conformément à son Plan stratégique.</i>
Résultat attendu au niveau de l'Organisation (OMS)	Résultat attendu au niveau de l'Organisation 9.2 - <i>Instruments normatifs, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les normes, élaborés et fournis aux États membres afin de renforcer la capacité de ceux-ci d'évaluer toutes les formes de malnutrition ainsi que les maladies zoonotiques et non zoonotiques et d'y remédier et de promouvoir des usages alimentaires sains.</i>

Ressources allouées à l'activité

			% du budget global alloué à cette activité
Budget	Contribution FAO/OMS	30 656	0,8 %
	Contributions des pays hôtes	508 000	
	Autres contributions (c'est-à-dire contributions extrabudgétaires)	Néant	
	TOTAL	538 656	

Plan d'activités

Activité	1.4 Examen et élaboration de normes du Codex et de textes apparentés relatifs à l'inspection des aliments, à la certification et aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse
Entités chargées de l'activité	CCMAS, CCFICS
Parrains de l'activité	FAO/OMS, gouvernements hôtes
Objectif de la Commission	Objectif 1 – Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Produit de l'Organisation (FAO)	D01G201 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius conformément à son Plan stratégique.</i>
Résultat attendu au niveau de l'Organisation (OMS)	<p>Résultat attendu au niveau de l'Organisation 9.2 -<i>Instruments normatifs, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les normes, élaborés et fournis aux États membres afin de renforcer la capacité de ceux-ci d'évaluer toutes les formes de malnutrition ainsi que les maladies zoonotiques et non zoonotiques et d'y remédier et de promouvoir des usages alimentaires sains.</i></p> <p>Résultat attendu au niveau de l'Organisation 9.6 – <i>Renforcement des capacités et appui fourni aux États membres, notamment pour leur permettre de participer à l'établissement de normes internationales, afin d'accroître leur capacité d'évaluer les risques en rapport avec les maladies d'origine alimentaire zoonotiques et non zoonotiques et la sécurité sanitaire des aliments et d'élaborer et de mettre en place des systèmes de contrôle alimentaire nationaux en lien avec les systèmes d'urgence internationaux.</i></p>

Ressources allouées à l'activité

			% du budget global alloué à cette activité
Budget	Contribution FAO/OMS	23 153	0,6 %
	Contributions des pays hôtes	620 400	
	Autres contributions (c'est-à-dire contributions extrabudgétaires)	Néant	
	TOTAL	643 553	

Annexe 2

Dépenses du Codex ventilées par activité et rubrique – 2012

	Traitements fonctionnaires cadre organique	Traitements fonctionnaires services généraux	Autres ressources humaines	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement (services communs externes)	Dépenses générales de fonctionnement (services communs internes)	Total
Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius conformément à son Plan stratégique	1 097 135	714 113	29 122	0	0	339	0	1 840 709
Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires	0	0	334	3 250	1 434	5 820	2 601	13 439
Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, du Comité exécutif et du Comité du Codex sur les principes généraux	0	0	77 279	64 491	10 850	135 957	697 385	985 962
Secrétariat des comités de coordination FAO/OMS	0	0	0	62 603	0	4 675	173 613	240 891
Secrétariat des comités chargés de la sécurité sanitaire des aliments (CCFA, CCCF, CCFH, CCPR, CCRVDF)	0	0	0	113 618	2 951	12 919	9 739	139 227
Secrétariat des comités s'occupant de produits (CCFFV, CCPFV, CCFO, CCFFP)	0	0	0	37 062	0	1 367	8 769	47 198
Secrétariat des comités s'occupant de questions générales (CCFICS, CCMAS)	0	0	0	6 230	0	1 870	22 465	30 565
Secrétariat des comités s'occupant de l'étiquetage et de la nutrition (CCFL, CCNFSDU)	0	0	0	20 504	0	745	1 904	23 153
Publication de normes du Codex et de textes apparentés	0	0	41 816	0	0	7 504	150 091	199 411
Communication et information sur les normes et textes apparentés du Codex	56 828	0	37 049	0	12 647	18 990	14 548	140 062
Coordination avec la FAO, l'OMS, d'autres organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organismes chargés de l'établissement de normes	0	0	0	21 389	0	1	0	21 390

	Traitements fonctionnaires cadre organique	Traitements fonctionnaires services généraux	Autres ressources humaines	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement (services communs externes)	Dépenses générales de fonctionnement (services communs internes)	Total
Coopération avec d'autres organisations	0	0	0	17 489	0	0	0	17 489
Participation du Secrétariat du Codex aux activités de renforcement des capacités	0	0	298	0	0	0	650	948
TOTAL GÉNÉRAL	1 153 963	714 113	185 898	346 636	27 882	190 187	1 081 765	3 700 444

Dépenses du Codex ventilées par rubrique 2010-2011 (pour référence uniquement)

	Traitements fonctionnaires cadre organique	Traitements fonctionnaires services généraux	Autres ressources humaines	Voyages	Matériel	Dépenses générales de fonctionnement (services communs externes)	Dépenses générales de fonctionnement (services communs internes)	Total
TOTAL GÉNÉRAL 2010	1 397 629	711 844	264 859	400 796	7 068	240 513	752 328	3 775 037
TOTAL GÉNÉRAL 2011	1 166 341	634 371	1 115 967	405 172 (320,172)*	53 876	262 026	649 469	4 287 222
TOTAL GÉNÉRAL 2010-2011	2 563 970	1 346 215	1 380 826	805 968	60 944	502 539	1 401 797	8 062 259

* Sans les coûts associés au JECFA (frais de déplacement des experts)